

Département de : l'Aube

Commune de : **FONTAINE-MACON**

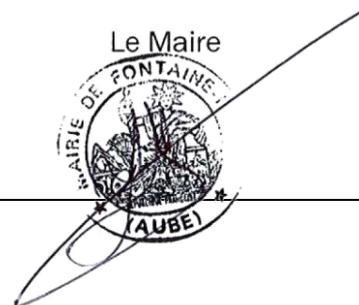
PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice technique sur les réseaux

(assainissement, eau potable, défense incendie, gaz, électricité)

Vu pour être annexé
à la délibération
du 28 Janvier 2014
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Prescription du PLU : 22 Juillet 2011

Suite avis du contrôle de la légalité du 26 Février 2014

Dossier d'élaboration du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES

2, rue de la Gare
10 150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90.
Fax : 03.25.40.05.89.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Assainissement

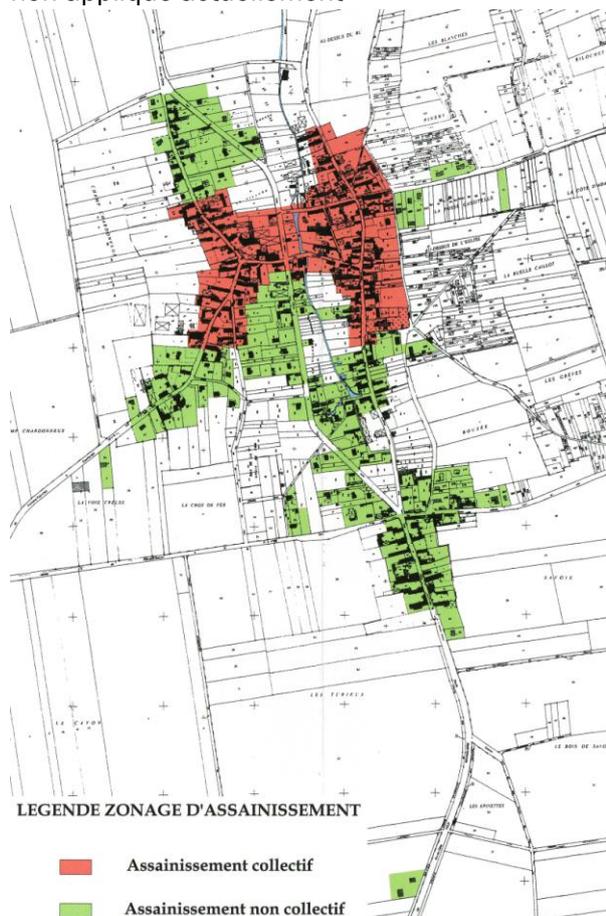
La commune a réalisé une étude pour de l'assainissement collectif. Un zonage d'assainissement a donc été réalisé en ce sens. La commune a pris une délibération d'approbation de ce zonage le 28 janvier 2005. Toutefois, l'assainissement collectif n'a jamais été réalisé, faute de financement et il s'avère que cela n'est pas indispensable.

La commune a donc décidé de rester en assainissement autonome sur l'ensemble de son territoire.

La municipalité a délibéré le 16 Mai 2011 pour adhérer au SPANC. La gestion de l'assainissement revient au SDDEA qui en a la compétence.

A noter : En annexe du PLU (document 5B3), on retrouve la carte d'aptitude des sols réalisée au moment de l'étude d'assainissement.

A titre indicatif : Projet d'assainissement collectif non appliqué actuellement



Alimentation en eau potable

La commune de Fontaine-Mâcon est le gestionnaire du réseau d'eau potable. Jusqu'en 2012, elle gérait son propre captage (le puits de Mâcon) et complétait son approvisionnement avec de l'achat au syndicat de la vallée de l'Ardusson à proportion de 1/3 et 2/3.

Désormais, le captage n'est plus utilisé à cause du taux de nitrate non conforme. L'alimentation en eau potable se fait uniquement via le syndicat de la vallée de l'Ardusson.

La distribution est assurée gravitairement (réserve de 250m³). La pression et le débit moyen sont normaux, excepté en haut de la route de Saint-Aubin, ce pour quoi la commune ne souhaite pas orienter l'urbanisation dans ce secteur.

Le captage communal, désormais fermé, ne fait pas l'objet d'un périmètre de protection.

Une étude est en cours sur 25 communes de la région Nord-Est afin d'installer un bouclage cohérent s'appuyant les captages les plus propices.

Cette étude permettra également de mettre à jour l'ensemble du réseau d'eau potable informatiquement. Ces plans devraient être disponibles début 2014. La mise en place du projet général de réseau d'eau potable à grande échelle, devrait voir le jour en septembre 2015.

Défense incendie

Il n'y a pas de centre d'intervention communal. C'est le centre de secours de Nogent-sur-Seine qui assure la défense incendie. La défense incendie est actuellement suffisante sur la commune. Toutefois, les secteurs qui seront voués au développement urbain devront être renforcés.

Déchets

C'est la communauté de communes du Nogentais qui gère la collecte des déchets

A Fontaine-Mâcon, la collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine (le lundi). La collecte des déchets issus du tri sélectif s'effectue en porte à porte tous les 15 jours et en apport volontaire.

Des bornes d'apports volontaires sont installées sur la commune à côté du nouveau terrain de football et du local des chasseurs, pour le verre et les papiers (journaux, magazines). Pour les déchets encombrants, 3 déchetteries se trouvent dans les communes avoisinantes : Nogent/Seine, Pont/Seine et Traînel.

Nouvelles technologies de communication et d'information

La commune est desservie par les réseaux mobiles. Elle a également accès à l'internet ADSL (débit maximum de 4,2 Mbits) et à la télévision par satellite. En revanche, la commune n'est pas desservie par la TV ADSL, ni par la fibre optique et n'est pas en dégroupage.

Energie

La commune est concernée par une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Celle-ci intègre un parc éolien composé de 6 éoliennes de 2MW chacune. Le parc est situé sur la commune de Fontaine-Macon et d'Avant-les-Marcilly.

Il existe un projet de méthanisation pour valoriser les déchets agricoles.

La commune souhaite inciter le développement des énergies renouvelables sur son territoire.